

Logo de l'organisme d'accueil

**ATTESTATION DE STAGE**  
**BTS Management en hôtellerie restauration**  
**À remettre au stagiaire à l'issue de la période de stage**

**Entreprise d'accueil :** Nom ou dénomination sociale :

Activité principale :



**Certifie que**

**Le stagiaire :** Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_\_\_

Adresse :



mél :

ÉTUDIANT EN BTS MHR au sein de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation :

**A effectué un stage prévu dans le cadre de ses études**

**DURÉE DU STAGE**

Dates de début et de fin de stage : Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Représentant une **durée totale** de ..... nombre de semaines.

**MISSIONS PRINCIPALES CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire) :**

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits et congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L. 124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

**MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE AU STAGIAIRE**

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total** de \_\_\_\_\_ €

L'**attestation de stage** est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à la retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants **dont le stage a été gratifié** la possibilité de faire valider celui-ci dans la **limite de deux trimestres**, sous réserve du **versement d'une cotisation**. La demande est à faire par l'étudiant **dans les deux années** suivant la fin du stage et sur **présentation obligatoire de l'attestation de stage** mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L351-17 / code de l'éducation art. D. 124-9).

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil